

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2019

ORGANISATION :

Dans le cadre de ses activités annuelles, le CLUB PHOTO DE GUERANDE organise son 18ème concours photographique suivi d'une exposition d'une sélection des œuvres retenues.

PARTICIPANTS :

Ce concours est ouvert aux photographes amateurs de tous âges et de tous pays. En cas d'appartenance à un club, chaque participant concourt à titre individuel.

Les membres du Club Photo de Guérande peuvent participer mais ne sont pas classés.

PHOTOGRAPHIES :

Le thème de ce concours est : « **Vent et Courant d'Air** », avec des photographies en couleur ou en noir & blanc.

NB : Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au blanc très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc.

Par contre une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome).

Ne sont acceptées que les photographies :

- montées sur un support rigide ou sous passe-partout cartonné rigide, mesurant précisément 30x40 cm

- sans système d'accrochage ni cadre ni verre

Une présentation soignée sera exigée.

Les photos ne respectant pas ces critères ne seront pas jugées.

Les photos sélectionnées seront exposées sous cadre par nos soins.

Chaque participant pourra présenter au maximum 4 photographies (N&B et couleur confondues). Ces présentations se font de façon individuelle ou au sein d'un club. Chaque club pourra présenter au maximum 30 photos.

Au dos de chaque photographie seront inscrits :

- le Nom et Prénom de l'auteur
- son adresse courriel
- la catégorie : couleur ou noir & blanc
- le titre
- le club (éventuellement)

Un bordereau d'envoi devra être joint reprenant ces informations complétées de l'adresse du participant.

Frais de participation à joindre à l'envoi :

Individuel : 8 €

Club : 30 €

ENVOIS :

Les candidats feront parvenir à leurs frais et risques les photographies de leur choix, exclusivement à l'adresse suivante :

CLUB PHOTO GUERANDE, BP 25222, 44352 GUERANDE CEDEX, France

La date limite de réception des épreuves est fixée au 8 mars 2019 au plus tard.

Les envois seront faits au tarif postal en vigueur. Les plis en recommandé ne seront pas acceptés.

Les participants devront s'assurer que tous les accords de publication ou d'exposition sont obtenus, en particulier des personnes pouvant figurer sur les photos, des spectacles ou bâtiments selon les règles régissant le droit à l'image.

En cas de désaccord, ils en assument seuls la responsabilité.

Les participants à ce concours acceptent la présentation de tout ou partie de leurs œuvres pour l'exposition.

Le club photo de Guérande respecte la charte des concours équitables. Les organisateurs prendront le plus grand soin des images qui leur seront confiées. Ils déclinent cependant toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal, la manipulation ou l'exposition des œuvres.

L'œuvre est déclarée sans valeur commerciale.

JURY :

Le jury composé de 3 photographes se réunira le samedi 16 mars 2019 pour sélectionner les œuvres qui seront exposées et désigner les lauréats.

PRIX :

Chaque auteur pourra recevoir autant de prix que d'œuvres classées.

Le concours est doté de plusieurs prix, ils seront attribués par catégorie : les 3 lauréats de chaque catégorie (Couleur et N&B) se verront attribuer un prix, de respectivement 100 €, 75 € et 50 €.

L'exposition des œuvres se tiendra dans la Salle Athanor à Guérande, du mardi 2 au samedi 6 avril 2019

RESULTATS :

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu lors de l'exposition. La date et l'heure seront affichées sur le site du club (clubphoto-guerande.fr). Les lauréats seront avertis personnellement des résultats par courriel. Tous les participants recevront le classement du jury par courriel.

RETOUR DES PHOTOS :

A l'issue de ce concours, les photographies seront restituées à leur auteur avant fin juin 2019 **à la seule condition d'avoir joint une enveloppe renforcée et adaptée et suffisamment affranchie**, portant le nom et l'adresse de l'auteur pour la réexpédition des œuvres. Les photographes étrangers accompagneront leur envoi de coupons internationaux pour le retour des œuvres.

Les envois sans enveloppe de retour suffisamment affranchie et non retirés seront archivés par le Club et disponibles sur demande jusqu'en septembre 2019. Passée cette date, les photos seront détruites.

Il est conseillé d'utiliser des enveloppes à bulles de dimensions 340x470 mm

Tarifs indicatifs (vérifier les tarifs en vigueur) :

épaisseur inférieure à 3 cm : tarif lettre jusqu'à 250 g : 2,92 € 500 g : 4,38 € 3 kg : 5,84 €	épaisseur supérieure à 3 cm : colissimo jusqu'à 250 g : 4,90 € 500 g : 6,10 € 750 g : 6,90 € 1 kg : 7,50 € 2 kg : 8,50 €
--	--

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient. Dans ce cas, les droits de participation seront restitués.

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

